



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE
QUIMPER

MAIRIE
DE
TREGUNC

L'an deux mille douze, le seize novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur SACRÉ Jean-Claude

Etaient présents : MM. SACRÉ Jean-Claude – RIVIERE Marie-Pierre – TANGUY Michel - LE GAC Muriel – NAVINER Patrice – BOITTIN-BARDOT Elisabeth - DERVOUOT Dominique – BORDENAVE Stéphanie - DION Michel – DROAL Nelly – NERRIEC Yvan – FLOCH ROUDAUT Rachel - NIVEZ Jean-Paul – JAFFREZIC Christiane - QUEMERE Marcel - JOLLIVET Patricia – LE TEXIER Nathalie - ROBIN Yves - VOISIN Valérie – BENARD Yolande - GENTIN Hervé – LE GUILLOU Marthe - LE THOER André – CANTIE René.
formant la majorité des membres en exercice.

Objet

**NATURA 2000
DEMANDE DE
SUBVENTION
POUR CONTRAT
RELATIF AU
FAUCARDAGE
DE LA ROSELIERE**

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Régine SCAER JANNEZ à Marie-Pierre RIVIERE
- Olivier BELLEC à Michel TANGUY
- Véronique ORVOEN à Muriel LE GAC
- Franck HEMON à Dominique DERVOUOT
- Peggy LANCIEN à Yolande BENARD

Date de convocation : 9 novembre 2012

Madame Nathalie LE TEXIER est nommée secrétaire de séance.

Monsieur DERVOUOT, Adjoint au Maire, indique que les travaux relatifs au faucardage de la roselière sont inscrits au Document d'Objectif et font l'objet de contrats NATURA 2000 financés par l'Etat et l'Europe. Les contrats sont passés systématiquement pour 5 ans. Ce contrat arrive à échéance et doit être renouvelé pour la période 2013-2017. Il consiste à limiter le développement de la roselière dans certains étangs pour éviter leur comblement et favoriser la diversité des habitats.

Un nouveau dispositif de financement européen va être mis en place à partir de 2015. Les nouveaux contrats devront prévoir les travaux jusqu'au 31 décembre 2014 maximum. Le nouveau contrat de faucardage prévoit donc les actions uniquement sur 2 ans.

Contrat actuel (2008-2012)

Surface / an	Intervenant	Montant engagé € TTC
2 ha	prestataire	39 300,00

Contrat projet (2013-2014)

Calendrier prévisionnel des travaux

Surface / an	Intervenant	Coût € HT / 2 ans	Coût € TTC / 2 ans
2 ha	prestataire	15 200,00	18 179,20

Base = 0,38 € / m² (sur devis)

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
Limitation des macrophytes défavorables à la conservation des habitats humides	18 179,20 €	Etat Union Européenne (FEADER)	10 579,20 € 7 600,00 €
TOTAL	18 179,20 €		18 179,20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les travaux, le calendrier des travaux, le plan de financement et autorise le Maire à solliciter les aides auprès des différents organismes et à signer les marchés de travaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 19 novembre 2012

LE MAIRE
Jean-Claude SACRÉ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20121120-DE1216117-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2012
Publication : 20/11/2012